



## Changement des années d'anciennete

Par **fanfan**, le **07/12/2010** à **21:29**

Bonjour,  
je suis employé dans une entreprise depuis 1989  
cette entreprise était tenue par 2 personnes, l'une d'entre elles a quitté l'entreprise pour sa retraite  
et celui-ci demande la moitié de l'entreprise, donc la vente de celle-ci  
pour le moment je suis encore dans cette même entreprise  
mais le nouveau patron a changé ma date d'entrée, alors que je n'ai jamais quitté  
cette entreprise a changé de nom, mais pas d'adresse  
ont-ils le droit de changer ma date d'entrée ainsi que mon coefficient  
maintenant ma fiche de paie est mise en date d'entrée en 2010  
que puis-je faire pour ne pas perdre mes années d'ancienneté  
merci

Par **DSO**, le **08/12/2010** à **07:26**

Bonjour Fanfan,

Vous conservez votre ancienneté en date de 1989. Il est préférable de demander à votre employeur de rectifier la date mentionnée sur vos bulletins de paie.

Cdt,  
DSO